



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le vingt-deux juin 2026, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Monique GEORGE, Maire

Date de la convocation : 22 juin 2026	Nombre de membres présents : 9
Date d'affichage : 22 juin 2026	Pouvoirs :1
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 10

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
Thierry COUESNON Fabien BOURON Jennifer DAMON Florent DUGUÉ Christophe FICHTER Monique GEORGE Carine PETITPAS Wuilliana TINAULT Marc Minh VO-HA	Jessica NARET	Patrice SCHLEMER (pouvoir donné à Jennifer DAMON)

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe FICHTER

N° : 2026/6/39 annule et remplace la délibération 2026/5/34 du 27/05/2026

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL (FER) 2026–
COMMUNE**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural Renforcement hors agglomération d'une partie de la rue de chantaloup *pour un montant de travaux estimé à 56 000€ HT honoraires maitrise d'œuvre inclus.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par la maitrise d'œuvre DIDIER JAKUBCZAK. et Madame le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- à inscrire cette action au budget 2026,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur JAKUBCZAK, pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne pour une somme de 3 300€ HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents.

**Pour extrait conforme au registre,
Monique GEORGE
La Maire,**

